

APEL

Madame, Monsieur, chers parents,

La Direction de Saint Dominique ainsi que L'APEL rappellent que l'organisation d'un dîner d'une classe aussi bien au collège qu'au lycée n'est pas une obligation, ni pour les élèves-délégués, ni pour les parents délégués. Comme cela a été rappelé en réunions de parents de début d'année ces dîners « entre amis d'une même classe » ne sont pas organisés par l'établissement, même si certains professeurs, s'ils sont invités, peuvent parfois s'y rendre.

Ni l'établissement, ni l'apel n'étant à l'initiative de ces dîners, ils sont donc sous la seule responsabilité des parents qui reçoivent. En revanche, ayant tous à cœur dans l'intérêt de nos enfants que ces dîners se déroulent sans encombre et dans un bon esprit, adapté à l'âge des enfants, nous nous permettons de rappeler quelques règles qui nous paraissent de bon sens :

- Les parents qui ont la gentillesse d'accueillir la classe chez eux doivent impérativement être présents du début jusqu'à la fin du dîner.
- L'apport d'alcool par les élèves est prohibé

Nous recommandons à la famille qui reçoit de faire envoyer par l'intermédiaire du parent délégué de classe un message confirmant la présence des parents pendant le dîner et donnant leurs coordonnées complètes, ainsi les parents pourront contacter et en profiter pour remercier les parents qui ont la gentillesse de recevoir les enfants.

A l'issue du dîner, le retour des élèves s'effectue sous la responsabilité de leurs parents.

N'hésitez pas à partager ce message avec vos enfants

Nous vous prions de croire Madame, Monsieur, chers parents, en notre entier dévouement,

L Viaud, Présidente APEL Saint Dominique
F Gavat, Directeur Coordonnateur,
A de Vaumas, Responsable Collège
L Mathelon, Responsable Lycée